

BANQUE CENTRALE DU CONGO



**Allocution prononcée par
Monsieur J-C. MASANGU MULONGO
Gouverneur de la Banque Centrale du
Congo à l'occasion de la clôture des travaux
entre l'Institution d'Emission et toutes les
Institutions de Micro Finance (IMF).**

Date : 26 février 2013
Heure : 19 h 00
Lieu : Salle Fête par Fête
Kinshasa / Gombe

FEVRIER 2013

- **Madame la Présidente de l'Association Nationale des Institutions de Micro Finance, en sigle ANIMF,**
- **Monsieur le Président de l'Association Congolaise des Banques,**
- **Monsieur le Président de l'Association Professionnelle Coopératives d'Epargne et de Crédit,**
- **Mesdames et Messieurs les Dirigeants des Institutions de Micro Finance,**
- **Mesdames et Messieurs les Partenaires au Développement,**
- **Mesdames et Messieurs en vos qualités respectives,**
- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de me retrouver avec les Institutions de Micro Finance de la République dans le cadre des premiers travaux du secteur.

C'est ici l'occasion également pour moi de souhaiter la bienvenue à Kinshasa aux délégués des provinces. Votre présence témoigne de l'intérêt et du dévouement que vous accordez dans l'amélioration de l'offre des services financiers aux populations exclues du système bancaire classique.

Avant de me pencher sur les travaux qui vous ont réuni pendant deux jours, permettez-moi de rappeler les différents ateliers organisés par la Banque Centrale du Congo avec les Institutions du Système Financier Décentralisé dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur les Institutions de Micro Finance, loi qui vient d'ailleurs d'être promulguée.

Dans ce cadre et suivant la politique de l'Institut d'Emission, l'élaboration de ce projet de loi a été menée suivant un processus participatif et selon les meilleures pratiques du secteur.

Pour ce faire, plusieurs ateliers ont été organisés de la manière suivante :

- Du 25 au 27 mai 2009 : il a été organisé un séminaire de « Relecture juridique et sociologique » sur le secteur de la Micro Finance qui a permis aux participants de procéder à une étude comparée des législations phares en Afrique, en l'occurrence celles des zones de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de Madagascar et du Maroc ;
- Du 08 avril au 31 mai 2009 : un Comité dénommé Comité de Rédaction de la Loi, COMRED en sigle, composé d'experts internes et externes à la Banque Centrale, a procédé à la rédaction d'un avant-projet de loi à la lumière des conclusions du premier séminaire ;
- Du 15 au 17 juin 2009 : il a été organisé concomitamment des Ateliers Provinciaux dans trois pools (Kinshasa, Goma et Lubumbashi) afin de recueillir les préoccupations des acteurs des provinces ainsi que les propositions d'amendements du texte rédigé par le COMRED ;
- Du 9 au 10 juillet 2009 : un l'Atelier National de validation de l'Avant-projet de loi a été organisé à Kinshasa.

Au-delà des travaux sur le projet de loi, je citerai également l'atelier organisé du 22 au 24 mars 2012 à Kinshasa avec les Institutions du Système Financier Décentralisé sur la validation des projets des Instructions qui ont fait l'objet de vos travaux qui se clôturent ce jour.

Tous ces ateliers et séminaires constituent un processus de collaboration qui s'affine au fil d'années.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

S'agissant particulièrement de vos travaux, j'ai retenu que vous avez, pendant deux jours et sans relâche, passé en revue notamment :

- **primo**, les différents textes réglementaires édictés par votre Institut d'Emission le 14 avril 2012 et le 10 janvier 2013. Il s'agit des instructions relatives aux normes prudentielles, à la classification et au provisionnement des crédits, aux indicateurs de performance, au financement des immobilisations, à l'utilisation du Plan Comptable des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Micro Finance (PCCI), à la gouvernance, au contrôle interne et à la transmission des situations périodes. La dernière Instruction du 10 janvier 2013 fixe le ticket d'entrée à la profession, soit le capital minimum requis ;
- **secundo**, les divers projets intégrés en cours au sein de la Banque Centrale. Je citerai la modernisation du Système National de Paiement et de la Centrale des Risques, l'étude sur la protection du consommateur commandée auprès du CGAP et celle sur la mise en place d'un fonds de garantie de dépôts et enfin la migration vers les normes IFRS ;
- **et tertio**, les différents problèmes auxquels la profession fait face, dont notamment l'application de la TVA après la promulgation de la loi rectificative sur la TVA ayant consacré la non application de ladite taxe pour les clients des IMF, à l'instar des membres des Coopératives d'Epargne et de Crédit, les difficultés de réalisation des hypothèques, les tracasseries administratives, l'absence, voire l'insuffisance d'assistance technique et de financement de vos activités.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Avant de me pencher sur le secteur de la microfinance de manière particulière, je voudrai vous présenter brièvement le secteur financier congolais à ce jour.

En effet, après la liquidation de 12 banques et 58 institutions de microfinance ayant rompus les équilibres fondamentaux en l'espace de quinze ans, c'est-à-dire de 1998 à 2013, le secteur financier continue à évoluer à la grande satisfaction de la Banque Centrale du Congo.

A fin décembre 2012, le secteur financier affichait les indicateurs suivants :

- 20 banques commerciales ;
- 133 Coopératives d'Epargne et de Crédit ;
- 24 Institutions de Micro Finance ;
- 278 points d'exploitation localisés au-delà des chefs-lieux des Provinces ;
- 4.014.692 comptes ouverts, dont 47,0 % détenus par les banques, 30,2 % par les sociétés de téléphonie mobile, communément appelées Mobile Banking et 22,8 % par les IMF et les Coopératives d'Epargne et de Crédit ;
- une hausse du volume des crédits de 30 %, s'établissant à USD 3.665 millions et du volume des dépôts de 33 %, se fixant à USD 2.637 millions ;
- un taux de bancarisation de 5,7 % en 2012 contre 2 % en 2011 ;
- 59 messageries financières ;
- 16 bureaux de change ;
- 3 établissements de monnaie électronique ;
- 3 institutions financières spécialisées, à savoir la SOFIDE, le FPI et le Fonds National de Microfinance.

Ce tableau a été rendu possible grâce aux efforts déployés par la Banque Centrale aussi bien sur le plan de l'amélioration du cadre légal et réglementaire, du renforcement des capacités que de la surveillance continue, de l'implication des acteurs du secteur financier et des interventions des partenaires au développement au travers des appuis technique et financier.

De manière isolée, les indicateurs du secteur de la microfinance sont encourageants et méritent d'être relevés. Il a été noté :

- un accroissement du nombre d'institutions du secteur de la microfinance ;
- une augmentation du total bilantaire de l'ensemble du secteur ;
- une hausse du volume global des crédits octroyés par les Institutions du Système Financier Décentralisé ;
- un accroissement du volume global des dépôts collectés;
- un accroissement du nombre de comptes ouverts dans le secteur.

Cependant, en dépit des bonnes performances enregistrées par le secteur, la plupart des institutions du Système Financier Décentralisé demeurent peu ou pas rentables et non viables, caractérisées par l'absence ou l'insuffisance de capital et un manque criant de professionnalisme, les empêchant ainsi de jouer pleinement le rôle d'intermédiaire financier.

Or, le secteur de la microfinance permet d'avoir un impact social plus important si les institutions se rendent compte de leur rôle et contribution dans l'amélioration du bien-être social des plus démunis par l'offre des services financiers de manière pérenne et professionnelle.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Pour ce qui est de ces premiers travaux avec toutes les IMF du pays, je vous indiquerai qu'en qualité d'Autorité de Régulation et de Contrôle, la Banque Centrale a la lourde charge de s'assurer de la solidité du système financier de manière générale, base d'une économie florissante et d'une croissance à même d'améliorer le vécu quotidien de nos populations.

Cette exigence et responsabilité expliquent la publication des textes réglementaires qui ont fait l'objet de vos travaux.

Pour rappel, la solidité financière repose principalement sur un bon niveau du capital minimum ou des fonds propres de base indispensables pour faire face aux risques de liquidité et de solvabilité. Par ailleurs, le capital minimum requis constitue un gage de l'activité d'une institution financière pour les tiers et principalement pour les créanciers.

C'est pourquoi, à l'instar d'autres autorités de régulation du système financier à travers le monde, la Banque Centrale a été amenée, dans le cadre de la consolidation du secteur de la microfinance, à revoir à la hausse le niveau du capital minimum qui est passé de l'équivalent en francs congolais de USD 100.000 à USD 350.000 à fin 2013 puis à 700.000 au 1^{er} janvier 2017 pour les Sociétés de Micro Finance et de l'équivalente en francs congolais de USD 15.000 et USD 50.000 pour les Entreprises de Micro Finance de première et deuxième catégories à l'équivalent en Francs congolais à USD 100.000 et USD 350.000 respectivement.

Ce niveau de capital, j'en suis sûr, permettra à vos différentes institutions de contribuer efficacement au financement de l'économie, de rencontrer vos ambitieux projets de développement, notamment par le déploiement du réseau d'exploitation à travers le pays, l'acquisition d'un Système d'Information et de de Gestion performant e enfin le recrutement d'un personnel qualifié dans un environnement très concurrentiel.

Par ailleurs, l'émergence des institutions efficaces, efficientes et professionnelles à même d'offrir des services financiers de qualité et de proximité passe notamment par un niveau conséquent de capital.

Les autres Instructions sur lesquelles je ne m'attarderai pas, ayant fait l'objet de vos travaux, sont autant importantes et indispensables pour assurer la pérennité de vos institutions et atteindre le professionnalisme tant souhaité pour l'amélioration de l'inclusion financière de notre pays.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

S'agissant des projets en cours au sein de la Banque Centrale du Congo, il y a lieu de rappeler que nous évoluons dans un univers qui nécessite une adaptation continue en vue d'évoluer en phase avec les autres banques centrales aussi bien du continent que du reste du monde.

Repris dans le Plan Stratégique de la Banque Centrale, ces projets, importants et interconnectés, visent à :

- améliorer le règlement des transactions dans le pays, pour le projet de modernisation du Système National de Paiement ;
- résoudre le problème de surendettement en ce qui concerne la modernisation de la Centrale des Risques, en créant une même base de données pour toutes les institutions financières de l'ensemble du pays;
- éliminer l'asymétrie de l'information entre les institutions financières et leurs clients, améliorant de ce fait la confiance mutuelle ;
- renforcer la confiance du public dans les institutions financières du pays pour le fonds de garantie de dépôts,
- faciliter la comparabilité des informations financières tout en s'adaptant aux standards internationaux.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

S'agissant des problèmes auxquels les Institutions de Micro Finance font face, j'en suis conscient et affirme que ce sont pratiquement les mêmes problèmes soulevés par la profession bancaire mais à des degrés différents.

A ce sujet, il est à noter que des efforts sont en cours pour juguler petit à petit les problèmes qui entravent le climat des affaires dans notre pays.

Je citerai par exemple l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'OHADA qui permet, à travers l'Acte Uniforme sur les sociétés, entre autres de faciliter les conditions d'obtention de la forme juridique de société anonyme à ce stade et la sécurité juridique aux investisseurs.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

En ce qui concerne votre Association Nationale des Institution de Micro Finance, la Banque Centrale du Congo, en sa qualité d'Autorité monétaire, est particulièrement intéressée par cette question dans la mesure où une telle association serait, à l'instar de celle qui regroupe les banques commerciales, un interlocuteur privilégié pour un meilleur encadrement du secteur.

Par ailleurs, l'Association Nationale, dans la vision de la Banque Centrale du Congo, devra s'assigner comme mission la représentation des intérêts collectifs de leurs membres auprès des pouvoirs publics.

A cet effet, vous devez :

- établir des normes de pratique professionnelle et veiller, pour l'intérêt du public, à ce que les membres les respectent ;
- établir des critères stricts d'adhésion, d'expérience et d'exigences professionnelles ;
- vous doter des statuts qui prennent en compte les aspirations des uns et des autres et ceux des institutions de l'intérieur du pays ;
- vous doter d'un code de déontologie et d'une sévère autorégulation pour assurer la protection de la profession et garantir sa crédibilité.

Je suis convaincu qu'une association créée sur base des principes que je viens d'énumérer garantira le « savoir-être » et le « savoir-faire » de ses membres.

Nul n'est besoin de rappeler que la mise en place de cette association est une obligation légale et non facultative.

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs.**

Comme j'ai eu à le dire le 08 février 2013 lors de ma présentation des vœux de Nouvel an 2013 avec l'Association Congolaise des Banques, malgré tous les progrès réalisés, le taux de bancarisation reste faible. Mais ce taux peut être porté à 20-25 % endéans 2 ou 3 ans si nous poursuivons nos réformes et à condition que la banque de proximité, la microfinance cadre de l'élaboration du projet de loi sur les Institutions et le Mobile Banking tournent à plein régime.

Bien plus, je réaffirme que le secteur de la microfinance demeure donc l'une des grandes pistes pour l'amélioration de l'inclusion financière dans notre pays et le relèvement du bien-être social des populations exclues du système bancaire classique.

En ce qui concerne la Banque Centrale du Congo, je vous affirme l'engagement de l'Institut d'Emission, dans la phase de consolidation du secteur de la microfinance, d'accompagner les institutions qui fournissent des efforts pour respecter le cadre légal et réglementaire et améliorer leurs performances.

L'objectif de l'Institut d'Emission est d'amener les acteurs que vous êtes à vous professionnaliser de manière à jouer le rôle qu'on attend de vous en vue de contribuer ainsi à l'amélioration de l'inclusion financière d'ici 2016.

C'est ici l'occasion de vous le réaffirmer et vous lancer le défi. La balle est dans votre camp !

- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs.**

J'ose croire que la franche collaboration entre la Banque Centrale du Congo et les Institutions de Micro Finance à travers votre Association augure des réunions périodes que je me propose d'avoir désormais à l'instar de ce qui se fait avec l'Association Congolaise des Banques.

Madame la Présidente de l'ANIMF, je voudrais vous assurer que les problèmes posés lors de vos travaux et rappelés ici trouveront solution dans le cadre de ce partenariat que nous réaffirmons ce jour.

Quant à l'avenir, je souhaiterais voir les institutions ici présentes :

- finaliser le processus de formalisation officielle de votre Association en soumettant vos statuts à l'approbation préalable de la Banque Centrale ;
- vous professionnaliser en améliorant votre gouvernance, en mettant l'accent sur la formation aussi bien de vos dirigeants que du personnel de manière à produire des états financiers fiables, sincères et dans le délai requis ;
- améliorer les produits offerts aux clients de manière à vous approcher un peu plus d'eux et de ceux situés dans l'arrière-pays. Je citerai les avancées technologiques qui permettent notamment de fournir des services par Mobile Banking, les cartes bancaires, les intermédiaires en opérations bancaires (IOB) et j'en passe ;
- mettre strictement en œuvre et conformément aux dispositions légales et réglementaires les enseignements tirés de vos deux jours de travaux.

Enfin, je saisis l'occasion pour vous souhaiter, à vous, à vos familles respectives et à l'ensemble des dirigeants et personnel de vos institutions, bien qu'en retard, une bonne et heureuse année 2013.

A ceux qui repartent, je souhaite un bon retour.

Aux dirigeants et cadres des Institutions de Micro Finance une restitution fidèle et complète des présents travaux.

Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit.

=====